

OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POUR 2014
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional (PRR) en faveur des communes pour 2014, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Le dispositif 2014 est axé sur la jeunesse, notamment à travers le financement des équipements sportifs et culturels, et également des écoles maternelles et élémentaires.

A ce titre, je vous sou mets les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région au titre de 2014 :

Opération	Coût prévisionnel (€ HT)	Subvention PRR (€) à solliciter	Taux (%)	Part Ville (€ HT)	Taux (%)
Réalisation d'un passage couvert à l'école maternelle de Montgaillard	150 000	75 000	50	75 000	50
Travaux de ravalement sur huit sites scolaires	800 000	400 000	50	400 000	50

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ces opérations dès lors que leur coût prévisionnel serait modifié, ainsi que d'autres projets qui pourraient être éligibles au PRR.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- 1° d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations ;
- 2° de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- 3° de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET PLAN REGIONAL DE RELANCE (PRR)**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET POUR 2014
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CADJEE Ibrahim, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel (€ HT)	Subvention PRR (€) à solliciter	Taux (%)	Part Ville (€ HT)	Taux (%)
Réalisation d'un passage couvert à l'école maternelle de Montgaillard	150 000	75 000	50	75 000	50
Travaux de ravalement sur huit sites scolaires	800 000	400 000	50	400 000	50

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, et à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/10/2014



Gilbert ANNETTE